

TARIFS DES SALLES - Au 1er mars 2026

A LA SIGNATURE DU CONTRAT

Acompte de 50 % du montant encaissé lors de la signature du contrat

Si annulation de la réservation minimum 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte

Si annulation de la réservation moins de 2 mois avant la location : remboursement de l'acompte uniquement sur justificatif et sur motif précis (décès, accident, hospitalisation, maladie) et selon appréciation du maire

Solde : 50 % du montant encaissé après l'événement

Cautiion : 100 % du montant de la location

Attestation d'assurance "Responsabilité civile"

Repas de classe et repas de "conscrits" : application du tarif "associations"

Kermesse ou fête des écoles : automatiquement gratuit (que ce soit école publique ou privée) MAIS n'est pas considéré comme 1ère manifestation gratuite (ex si l'APEL fait une soirée à but lucratif type TakTik, elle sera gratuite)

Théâtre : 1ère journée gratuite - 2ème journée tarif T 3 - journées suivantes au tarif T 1 x coefficient 0,3

CONDITIONS

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de l'évènement quelle que soit la date de réservation

Pour location 1 journée particuliers - associations ou entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges : tarif de base = T 1

Pour location 1 journée particuliers ou entreprises de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 2 = tarif de base T 1 x coefficient 0,80

Pour locations associations de Beaupréau-en-Mauges : tarif T 3 = tarif de base T 1 x coefficient 0,45

Pour journée consécutive : tarif T 4 = tarif de base T 1 x coefficient 0,30

Les réveillons du 31 décembre - quel que soit l'organisateur et son lieu de résidence - sont au tarif de base (T1) sauf pour l'Espace Capello (La Chapelle-du-Genêt) qui a un tarif spécifique

Une location gratuite dans l'année pour les associations de BeM et antennes locales pour une journée ou soirée à but lucratif (dans une salle de BeM sauf pour la salle de la Prée à Beaupréau et la salle de la Thévinère à Gesté)

L'amicale des sapeurs-pompiers dispose de la gratuité sur toutes les salles de BeM y compris la salle de la Prée et la salle de la Thévinère

GESTÉ	Particuliers - Associations - Entreprises de Beaupréau-en-Mauges							Particuliers - Associations - Entreprises HORS Beaupréau-en-Mauges		
	T 2 PARTICULIERS ET ENTREPRISES			Vin d'honneur sépulture	T 3 ASSOCIATIONS			T 1		
	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur et cérémonie laïque		1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur	1 jour	2 jours consécutifs	Vin d'honneur
	T 2 (= T 1 x 0,8)	T 2 + (T 1 x 0,3)	T 2 x 0,5		T 3 (= T 1 x 0,45)	T 3 + (T 1 x 0,3)	T 3 x 0,5	T 1	T 1 + (T 1 x 0,3)	T 1 x 0,5
Maison commune des loisirs										
Salle Gérard Philippe	216	296	108		121	202	61	269	350	135
Salle Coluche	83	114	42	55	47	78	23	104	135	52
Cuisine	75	103	37		42	70	21	94	122	47
Salle Cousteau	137	189	69		77	129	39	172	223	86
Salle de la Sanguèze	72	99	36	55	41	68	20	90	117	45
Complexe sportif	411	565	206		231	386	116	514	668	257
Salle annexe des sports	119	163	59	55	67	111	33	149	193	74